

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 2 MAI 2016 À 19H30**

Tenue à la salle du conseil municipal  
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante  
Les conseillers : M. Daniel Roy  
M. Marcel Bonneau  
M. Pierre Dagenais  
Mme Lynda Cusson  
Mme Marie-Eve Massé  
M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

89-05-2016

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée

90-05-2016

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 18 avril 2016

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 18 avril 2016, en apportant toutefois les modifications suivantes :

- Résolution #81-04-2016 : (...) affichant un déficit de l'exercice annuel de 9 960\$ (...).

- Ajouter, à l'item intitulé « Maison jeunesse l'Oxy-Bulle de Roxton » : et Loisirs de Roxton Falls Inc.

Mme Marie-Eve Massé dépose aussi les états financiers des Loisirs de Roxton Falls Inc.

Adoptée

91-05-2016

Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	21 485.40\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 746.98 \$
VOIRIE MUNICIPALE	17 970.61\$
HYGIÈNE DU MILIEU	17 649.11\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	2 686.64\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	0.00\$
LOISIRS ET CULTURE	1 091.25\$

FRAIS DE FINANCEMENT	1 768.08\$
IMMOBILISATIONS	<u>5 642.40\$</u>
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MAI 2016:	70 040.47\$

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de mai 2016 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

92-05-2016

Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

*Nouvelle construction sur la rue Marie-Paule*

La fermeture du fossé à l'intersection des rues Marie-Paule et Roski a été demandé par le propriétaire du lot 3 841 423. L'aménagement d'un « men hole » serait nécessaire. À suivre.

*Lit de séchage : aménagement*

Des travaux visant à rehausser le niveau du lit de séchage sont à faire. Les travaux sont estimés à environ 5 000\$ et auront lieu en mai.

*Lampadaires rue des Pins*

La demande de raccordement pour les lampadaires de la rue des Pins a été produite auprès d'Hydro Québec. À suivre.

*Nettoyage des postes de pompage*

Les travaux visant le nettoyage des postes de pompage sont complétés.

*Rue des Cèdres : nettoyage du pluvial*

Il y a de l'eau qui reste dans le regard près de de la rue du Marché. Des travaux de creusage auront lieu afin de valider où se situe le problème.

*Monument Martin Deschamps*

La peinture a été complétée et il est de nouveau en place dans le parc face à la caserne.

*Poste de pompage de la Rivière*

Le suivi a été fait avec l'électricien et la firme EXP, dans le but de procéder éventuellement au remplacement des pompes.

*Lignage de rue : piste cyclable de la rue du Marché*

Il sera procédé à la relocalisation de la piste cyclable sur la rue du Marché, afin de retirer l'implantation réalisée en 2015, à l'arrière des véhicules qui se stationnent le long de l'épicerie. La circulation des vélos, de façon bidirectionnelle, se fera donc du côté opposé à l'épicerie, comme c'était le cas avant 2015.

*Bordures de gazon endommagées à l'hiver 2015-2016*

Les bordures de gazon à plusieurs endroits ont été corrigées, en raison des bandes arrachées par la charrue.

*Parc Larivière*

Une pancarte devra être installée pour indiquer plus clairement aux visiteurs l'accès à l'aire d'observation des chutes.

*Achat de poteaux pour la piste cyclable*

L'achat de 13 poteaux à 95\$ chacun sera fait.

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois d'avril 2016

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en avril 2016, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

93-05-2016

Projet Municipalité branchée : présentation d'une demande au pacte rural local

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter une demande au pacte rural volet local, pour la refonte complète du site internet de la municipalité et la mise en ligne du rôle d'évaluation, pour un montant global net de 4 482\$;

CONSIDÉRANT QUE deux offres de services sont présentées (montants nets) :

- PG Solutions : mise en route du service Accès cité et entretien annuel de l'application : 2 380\$
- Ideocom Media : refonte complète et amélioration du site internet : 2 100\$

CONSIDÉRANT QUE le pacte rural implique la participation financière de la municipalité pour 20% du montant du projet, soit 896\$ et l'affectation de 3 586\$ de l'enveloppe locale du pacte rural;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à présenter le projet intitulé « Municipalité du Village de Roxton Falls : Municipalité branchée » au Pacte rural volet local, dans le but de procéder à la refonte du site internet de la municipalité et de mettre en ligne le rôle d'évaluation municipal, pour un montant de 3 586\$ à même l'enveloppe locale du Pacte rural et une implication financière de la Municipalité de 896\$.

Que les offres de services de PG Solutions et Ideocom Media soient également acceptées et les mandats respectifs confiés, conditionnellement à ce que le projet soit approuvé par la MRC d'Acton.

Adoptée

94-05-2016

ADMQ : inscription au cours « Les regroupements bénévoles gravitant autour de la municipalité et l'abécédaire des approbations et autorisation ministérielles en matière de finances municipales

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de la directrice générale à une formation de l'ADMQ, qui aura lieu à St-Hyacinthe le 11 mai 2016. Que le coût de cette formation soit autorisé au montant de 295\$, de même que les frais de déplacement.

Adoptée

95-05-2016

Vente d'immeuble pour défaut de paiement de l'impôt foncier : autorisation et désignation d'un membre du conseil à enchérir pour et au nom de la municipalité lors de la vente d'immeuble

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et désigner le maire, M. Jean-Marie Laplante, à enchérir pour et au nom de la municipalité, advenant la vente d'un immeuble, conformément aux dispositions de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée

96-05-2016

Horaires estivaux du bureau municipal, pour la période de juin à août 2016

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'horaire d'été suivant, pour la période du 6 juin au 26 août 2016 :

- Lundi-Mardi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30
- Mercredi-Jeudi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
- Vendredi : fermé

Adoptée

97-05-2016

Séance ordinaire du 6 juin 2016 : report

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter la séance ordinaire de conseil prévue le lundi 6 juin 2016 au mardi 7 juin 2016. Qu'un avis public soit publié en ce sens, conformément à la loi.

Adoptée

98-05-2016

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton - Adoption du plan de mise en œuvre

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, chaque municipalité locale de la MRC d'Acton doit adopter un plan dans lequel sont traduites les actions et conditions permettant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du SCRSI implique, entre autres, l'adoption de mesures réglementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs;

CONSIDÉRANT QUE le projet de SCRSI, incluant le plan de mise en œuvre, a fait l'objet d'une consultation auprès des municipalités locales de la MRC d'Acton et des MRC dont le territoire est contigu à celui de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu, à cet égard, le 14 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que soumis, le plan de mise en œuvre devant être annexé au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC d'Acton.

Adoptée

99-05-2016

Croix-Rouge Canadienne : renouvellement de l'entente avec les municipalités au coût de 200.32\$

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne, au coût de 200,32\$ et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente au nom de la municipalité.

Adoptée

100-05-2016

Règlement #03-2016, modifiant le règlement 11-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale édicte, lorsque le gouvernement apporte une modification à son règlement, l'obligation qui est faite à toute municipale locale d'adopter et de transmettre au ministre, avant l'expiration du délai qu'il fixe, un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du règlement pris par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE ce pouvoir est ici exercé en regard avec l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du présent règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de décréter ce qui suit;

1. L'article 2 du règlement #11-2009 est remplacé par le suivant :

« 2. À compter du 1<sup>er</sup> août 2016, est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ. »

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉ À ROXTON FALLS, LE 2 MAI 2016.

\_\_\_\_\_  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Jean-Marie Laplante  
Maire

Adoption du règlement :

2 mai 2016

Avis d'entrée en vigueur publié dans  
la *Gazette officielle du Québec* le :

Entrée en vigueur :

Avis public d'entrée en vigueur

du règlement publié par la municipalité le :

Adoptée

101-05-2016

Contrat mixte d'entretien avec le Ministère des transports : contrat de déneigement du réseau routier supérieur route 139, 222 et rue Racine

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a renouvelé l'entente avec le MTQ concernant l'entretien du réseau routier du MTQ pour la boucle formée par la route 139, route 222 et rue Racine;

CONSIDÉRANT QUE D.P.S. Transport Inc. est disposé à poursuivre l'entretien en déneigement et déglacage de cette boucle de 5.865km, pour la saison 2016-2017, au coût de 4 057.97\$/km, soit un montant de 23 800\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat est soumis aux mêmes modalités et aux mêmes exigences soumises par le MTQ, que le contrat de la saison 2015-2016 conclu avec D.P.S. Transport Inc. et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les exigences du MTQ en matière d'entretien hivernal, soit les cahiers de charges sur le déneigement et le déglacage émis par le MTQ, font partie du contrat à intervenir entre la Municipalité et D.P.S. Transport Inc., de même que tout autre norme à être émise à ce sujet par le MTQ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde  
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de conclure une entente avec D.P.S. Transport Inc., visant le déneigement et le déglacage de la boucle formée par la route 139, 222 et la rue Racine, au montant de 23 800\$ plus taxes, pour la saison 2016-2017.

Adoptée

102-05-2016

Pancarte d'entrée de village, chemin Shefford : demande présentée par M. Jean Desruisseaux

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Desruisseaux, propriétaire du terrain où la municipalité souhaite installer une pancarte d'entrée de village, demande une compensation annuelle de 200\$ si la municipalité souhaite y implanter une pancarte;

CONSIDÉRANT QUE d'autres pancartes sont installées à d'autres entrées sur des terrains privés et qu'aucune compensation n'a jamais été versée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas accepter de verser une compensation à M. Jean Desruisseaux pour l'implantation d'une pancarte d'entrée de village. Que les blocs de béton installés soient retirés.

Adoptée

Mesure de boues et vidange des bassins : planification des travaux à faire en 2016

Une demande de présentation d'une offre de service sera adressée à Solution Boues, afin de connaître les modalités relatives à la vidange de l'étang #1.

103-05-2016

TECQ : identification des travaux prioritaires à entreprendre en 2016 et budget à allouer à ces dépenses

CONSIDÉRANT les priorités identifiées au plan d'intervention, relativement à la réalisation d'inspection par caméra du réseau d'égout pluvial et sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite débiter ces travaux afin qu'ils puissent être soumis à la programmation à être présentée pour l'automne 2016;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Dagenais  
Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de débiter les inspections par caméra du réseau d'égout sanitaire et pluvial, en fonction des priorités établies dans le plan d'intervention. Qu'un budget de 7 500\$ soit alloué à ces travaux.

Adoptée

104-05-2016 Cahier spécial de La Voix de l'Est sur la MRC d'Acton : publicité offerte pour le développement domiciliaire de Roxton Falls

Il est proposé par Marie-Eve Massé  
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir un espace de ¼ de page au coût 326\$.

Adoptée

105-05-2016 Demande de subvention loisirs (CLSC) : deux inscriptions au soccer, au coût de 85\$ chacune pour deux enfants de Roxton Falls

Il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement d'un montant de 170\$ aux Loisirs de Roxton Falls Inc., en guise de contribution pour l'inscription de deux enfants au soccer pour la saison 2016.

Adoptée

106-05-2016 Projet d'aménagement d'un parc pour enfant 0-5 ans : demande à présenter au pacte rural volet local –Village de Roxton Falls et Canton de Roxton

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter une demande au pacte rural volet local, en partenariat avec la Municipalité du Canton de Roxton, pour un projet d'aménagement d'un parc pour enfant 0-5 ans, près de l'hôtel de ville du village, pour un montant total de 15 000\$;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été obtenue de la compagnie GoÉlan, pour un module de jeux approprié à la clientèle visée, pour un montant de 11 310\$ plus taxes et que les frais relatifs à l'installation, les taxes non remboursables sont estimés à 3 690\$;

CONSIDÉRANT QUE le pacte rural implique la participation financière des deux municipalités pour 20% du montant du projet, soit 1 420\$ chacune et l'affectation de 6 000\$ de l'enveloppe locale du pacte rural de chaque municipalité également;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde  
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à présenter le projet intitulé « Aménagement d'un parc pour enfant 0-5 ans » au Pacte rural volet local (village et canton), dans le but de procéder à l'aménagement d'un parc pour enfant de 0-5 ans, pour un montant de 6 000\$ à même l'enveloppe locale du Pacte rural du Village de Roxton Falls et du Canton de Roxton et une implication financière de chaque municipalité de 1 420\$.

Que ce projet soit conditionnel à l'acceptation de la Municipalité du Canton de Roxton de participer financièrement au projet et d'affecter la somme de 6 000\$ de leur enveloppe du Pacte rural local à ce projet.

Que l'offre de services de GoÉlan soit également acceptée et la commande du matériel soit autorisée, conditionnellement à ce que le projet soit approuvé la Municipalité du Canton de Roxton et par la MRC d'Acton.

Adoptée

107-05-2016

Les Loisirs de Roxton Falls Inc. : demande dans le cadre du Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE Les Loisirs de Roxton Falls Inc. sollicitent l'appui de la Municipalité du Village de Roxton Falls, dans le cadre de la présentation d'une demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC d'Acton, volet local;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à procéder la réfection du terrain de baseball et l'achat de buts de soccer, le tout pour un montant de 7 345\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la part de la Municipalité du Village de Roxton Falls et celle du Canton de Roxton est de 2 899\$ chacune, à même l'enveloppe de chaque municipalité locale au Pacte rural, totalisant 80% du projet et que celle des Loisirs est de 1 547\$, soit 20% du total du projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Dagenais

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande des Loisirs de Roxton Falls Inc., concernant le projet de réfection du terrain de baseball et achat de buts de soccer et d'autoriser le versement de la part du Village de Roxton Falls pour un montant de 2 899\$, à même l'enveloppe locale du Pacte rural de la MRC d'Acton.

Que le tout soit par contre conditionnel à ce que la Municipalité du Canton de Roxton accepte de libérer la même somme que le Village à même son enveloppe locale.

Adoptée

108-05-2016

Facture #313704 de la firme Les Services EXP Inc. : travaux supplémentaires de terrain pour l'élaboration du plan d'intervention

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Services EXP Inc., présente une facture de 3 285\$ plus taxes, portant le #313704, relativement à 35.5 heures de travaux supplémentaires de terrain, pour l'élaboration du plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE cette facture comprend également les frais relativement à la présentation du plan d'intervention à M. Jean Audet au conseil municipal, soit une heure à 90\$/heure;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a confié à la firme Les Services EXP Inc., le mandat de l'élaboration de son plan d'intervention, via une soumission déposée en date du 5 septembre 2014, au montant de 14 000\$ plus taxes, dans laquelle soumission il n'était pas prévu de conditions relativement à des travaux supplémentaires;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à la firme Les Services EXP Inc., l'équivalent d'une heure de travail, pour la visite effectuée par M. Jean Audet, ainsi que l'équivalent de la moitié du temps supplémentaire soumis, soit 17.75 heures, totalisant 18.75 heure à 90\$/heure, pour un montant de 1 687.50\$ plus taxes.

Adoptée



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

---

Signé à Roxton Falls, ce 2 mai 2016

109-05-2016

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Daniel Roy  
Secondé par Marcel Bonneau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h45.

Adoptée

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

---

Jean-Marie Laplante  
Maire

---

Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière